Commune de MOISENAY (77)
Rue de la boucle

Plan de Vente
Lot n°1 - 416 m²

Cadastre section D n°1616

LEGENDE :

- Borne OGE
- Cadastre.
- -14.79- Cotation de la division.
- Appartenance des clôtures.
- Entrée des lots imposée.
- Portail éventuel en retrait. Les clôtures et l'aménagement des entrées sont à la charge des acquéreurs.
- Zone d'implantation pour les constructions annexes de type abri de jardin.
- Zone non aedificandi pour passage de réseaux (arbre et végétation interdite)
- Zone non aedificandi
- -14.79- Cotation zone non aedificandi
- 79.34 Altimétrie Terrain Naturel

LEGENDE Réseaux projet :

Viabilisation réalisée par l'aménageur

- Regard de branchement AEP
- Coffret électrique
- REMBT - Réseau ENEDIS
- Tabouret de branchement Télécom
- Boite de branchement EU
- Canalisation de refoulement EU à dévoyer par l'aménageur
- Réseau électrique à dévoyer par l'aménageur
- Réseau télécom à dévoyer par l'aménageur
- Support bois télécom à supprimer par l'aménageur après dévoiement du réseau télécom

Un volume de 60 m3 environ de terre végétale sera stocké en fond de lot à la charge de l'aménageur.

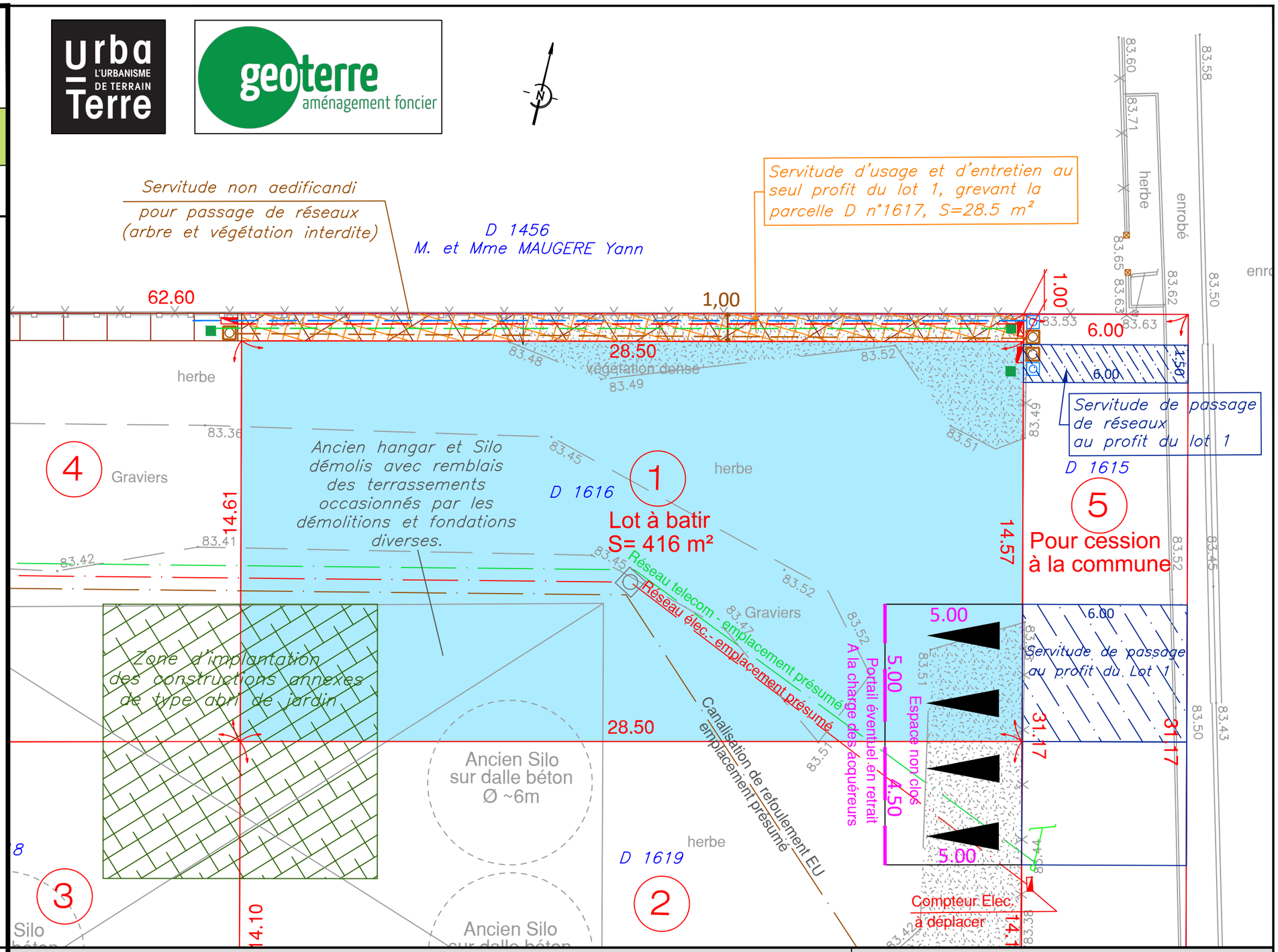

DOSSIER : 2019-0090	DATE : 14 février 2020	ECHELLE : 1 / 150

S.A.S. Didier THIBERVILLE

1,Rue de la Loge aux Bergers - 77820 LE CHATELET EN BRIE
Tel : 01 60 69 40 23 - Fax : 01 60 66 53 21
e-mail : contact@dtge.fr

S.A.S. Didier THIBERVILLE
Géomètre Expert

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER-VALORISER-GARANTIR

Nota:

Bornage du périmètre de l'emprise du permis d'aménager réalisé par la S.A.S. Didier THIBERVILLE le 16/01/2020.
La superficie du lot a été calculée après reconnaissance contradictoire du périmètre de l'emprise du permis d'aménager et suivant le DMPC n°569T vérifié et numéroté par les services du cadastre le 24/12/2019.
Le bornage parcellaire de chaque lot (pose des bornes) sera réalisé après démolition du hangar agricole et après les travaux de viabilisation.

- Ce plan reste non contractuel des travaux et des aménagements prévus dans le cadre du Permis d'Aménager. Ce plan a une unique vocation liée à la commercialisation des lots.
- Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les côtes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée à la S.A.S. Didier THIBERVILLE.
- Les côtes altimétriques du terrain naturel sont celles avant travaux, et sont susceptibles d'avoir subi des modifications.
-La position des branchements est indicative, l'emplacement des réseaux devra impérativement être vérifié avant construction. Les cotes projet et périmétriques devront être impérativement vérifiées avant construction.

Les altitudes sont rattachées au nivellement général de la France. Système normal IGN69.
Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF 93 (projection CC49).
Rattachements effectués par GPS au réseau Teria.
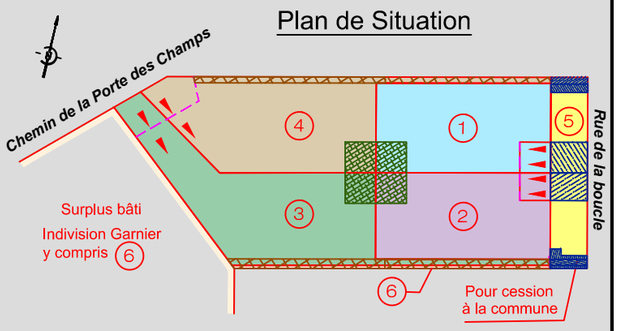
Plan de Situation